

RELEVÉ DE DÉCISION

Réunion publique du mardi 3 juillet 2018

RÉAMENAGEMENT DE LA RUE DES ARDILLIÈRES ET DE LA RUE LÉONCE DUPEYRAT

Participants :

Bordeaux Métropole :

- Sandrine DARMANIN – Chef de projet
- Xavier DUTHEIL – Chef du service étude et maîtrise d'œuvre

Ville de Parempuyre :

- Annie PONS – Conseillère municipale déléguée aux comités de quartiers
- Jérôme LARQUIER – Directeur Général des Services
- Frédéric PALLAS – Directeur des Services Techniques
- Cécile MAILLARD – Responsable du service développement territorial

30 riverains sont présents (sur une centaine d'habitations hors permis de construire en cours ou travaux en cours).

L'objectif de la réunion publique était de présenter et expliquer le projet de réaménagement de la rue des Ardillères et de la rue Léonce Dupeyrat :

- Sécuriser la chaussée
- Apaiser la vitesse
- Réaliser des places de stationnements sur chaussée
- Maintenir une voie desserte locale en zone 30
- Aménager tout en conservant les luminaires existants

Bordeaux Métropole a rappelé que suite à la réalisation d'une étude hydraulique et compte tenu des contraintes de gestion des eaux pluviales mises en évidence (nappe à 50 cm de profondeur, perméabilité moyenne, infiltration quasi impossible), le profil en travers validé est simple mais permet de limiter l'imperméabilisation :

- un trottoir d'environ 1,80m,
- une chaussée de 5,20m,
- un bac coté enherbé accueillant parfois une noue non végétalisée.

La noue d'infiltration sera implantée du côté impair, puisqu'il s'agit du côté globalement le plus bas de la voie, en pente vers le marais. La voirie ne sera pas surélevée, le tablier existant sera conservé et ajusté.

La voie sera règlementée « zone 30 » avec une signalisation adaptée à ses entrée et sortie et du mobilier urbain (murs en gabion, barrières bois). Du stationnement sur chaussée, longitudinal et en chicanes, et des écluses permettront de réduire la vitesse des véhicules.

La limitation de vitesse à 30 km/h permettra aux cycles de circuler sur la chaussée. En effet, la problématique de gestion des eaux pluviales et la nécessité de permettre leur infiltration dans des noues suffisamment dimensionnées ne permettent pas l'aménagement d'une voie cyclable dédiée.

Les supports de réseaux aériens actuels ont été pris comme contraintes d'entrée pour réaliser ce projet. Les réseaux ne seront donc pas enfouis. Cette dépense est portée par la Ville et pour des raisons financières, celle-ci ne peut supporter un tel coût.

Des riverains ont demandé l'amélioration de l'éclairage public sur l'ensemble de la voie. La mairie étudiera cette demande et ajoutera des points lumineux dans les tronçons de la rue mal éclairés.

Le passage de la fibre sera assuré d'ici 2020. Il peut être envisagé de passer des fourreaux dans le cadre du chantier pour anticiper l'arrivée de la fibre et afin qu'elle soit enterrée.

Les acquisitions et régularisations foncières manquantes débuteront en août ou septembre. Une Déclaration d'Utilité Publique va être lancée afin d'acquérir l'ensemble du foncier. Si une partie du foncier était acquise à l'amiable, les travaux pourraient débuter dans la partie libre avant la fin de la procédure de DUP.

L'aménagement de la voie est financé par Bordeaux Métropole (coût total de 1 790 000€), sauf pour l'ajout éventuel de points lumineux et les fourreaux pour la fibre qui sont financés par la Ville.